



RAPPORT D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Modifications au Programme particulier d'urbanisme (PPU) Belvédère
(R.V.Q. 2799)

1. ÉVÉNEMENT	2. ORIGINE	3. OBJET
Assemblée publique de consultation Date : 5 novembre 2019 , 19 h Lieu : Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église, salle du conseil	Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Règlement R.V.Q. 2799 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au programme particulier d'urbanisme du pôle urbain Belvédère (secteur du 1050, Grande Allée Ouest)
4. PRÉSENCES		
M. Rémy Normand, Vice-président du comité exécutif. M. Alexandre Armstrong, chef d'équipe, Service de la planification et de la coordination de l'aménagement du territoire et de l'environnement M ^{me} Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.		
5. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION		
<ol style="list-style-type: none"> Mot de bienvenue et explication du déroulement (Mme Cristina Bucica); Ouverture de l'assemblée publique de consultation et mot d'introduction (M. Rémy Normand); Présentation du projet de règlement, rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme et mention du fait que les dispositions du projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire (M. Alexandre Armstrong); Période de questions et commentaires du public : un sommaire des interventions est présenté à la section 8; Mot de la fin (M. Rémy Normand). 		
6. DOCUMENTS DE PRÉSENTATION		
<ul style="list-style-type: none"> Présentation PowerPoint; Fiches explicatives des modifications proposées (copies pour les citoyens). 		
7. SOMMAIRE DE LA CONSULTATION		
Participation :		
Nombre de personnes présentes : 2	Nombre d'intervenants : 0	
8. COMMENTAIRES ET QUESTIONS		
Aucune intervention.		
9. ANNEXES		
10. SUIVI RECOMMANDÉ		
Transmettre au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et à la Division de la gestion territoriale. Transmettre au greffier de la Ville et à l'assistant-greffier de l'Arrondissement.		
Préparé par : Cristina Bucica, conseillère en consultations publique, Service de l'interaction citoyenne	Date : 2019-11-08	